

Procès-verbal du Conseil Municipal du 09 juillet 2024

ORDRE DU JOUR :

- 1. Adoption du PV de la séance précédente.**
- 2. Délibération portant sur le choix définitif de la société retenue suite à l'Appel à Manifestation d'Intérêts du 19 janvier 2024, dans le cadre du projet de construction d'un parc photovoltaïque au sol sur les parcelles cadastrées AP 003 et AP 004 appartenant à la commune.**
- 3. Délibération portant sur l'utilisation du Service de Missions Temporaires du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Creuse.**

Questions diverses.

A 18h30, M. le Maire qui préside la séance, fait l'appel des conseillers et vérifie que le quorum est atteint.

Présents :

Mmes DIGOIN, LABOURIER, LEMAIRE, PENAUD, PERES.
Mrs. AVIGNON, BLEUEZ, DURAND, FIALAIRE, TOURADE.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

M DUMONTANT (pouvoir à M DURAND)
Mme TOURNADE (pouvoir à M AVIGNON)
M BERNARD (pouvoir à Mme PENAUD)

Excusé(e)s : Mme RIOUBLANC, M ARNAUD.

Secrétaire de séance : Mme PENAUD.

1. Adoption du PV du Conseil Municipal précédent

Le quorum étant atteint, il est procédé à la lecture du compte-rendu de la dernière réunion du conseil datant du 10 avril 2024.

M. le Maire demande au conseil si ce PV doit faire l'objet de modifications.
Aucun changement demandé. M. le Maire soumet donc le PV au vote.

Le PV est adopté à l'unanimité.

Vote :

- **Nombre de votants : 13**
- **Pour : 13**

- Contre : 0
- Abstentions : 0

2. Délibération portant sur le choix définitif de la société retenue suite à l'Appel à Manifestation d'Intérêts du 19 janvier 2024, dans le cadre du projet de construction d'un parc photovoltaïque au sol sur les parcelles cadastrées AP 003 et AP 004 appartenant à la commune.

Présentation powerpoint

Durant le déroulé du PowerPoint, il est rappelé au conseil municipal que la commune s'est engagée par la délibération du 25 novembre 2023 à lancer un projet de création d'une centrale photovoltaïque au sol sur les parcelles cadastrées Section AP n° 003 et 004, parcelles n'ayant aucune vocation agricole ou forestière, d'une surface totale de 1ha 87a 15ca et anthropisées pouvant être prioritairement investies pour développer des projets d'énergie renouvelable.

Ce projet répond à plusieurs objectifs :

- Participer à l'accroissement de la quantité d'électricité renouvelable produite dans le pays en utilisant en priorité des terrains dégradés ou artificialisés.
- Construire un projet le plus pérenne possible. La durée minimum du projet sera de 30 ans.
- Augmenter les recettes propres de la commune (location du terrain, éventuellement un pourcentage sur la vente de la production).

Il est également rappelé qu'à cette occasion la même délibération a constitué une commission composée d'élus et, à titre de conseils, de professionnels (DGFIP, Etat, Communauté de Communes) chargée de :

- Rédiger et lancer l'Appel à Manifestation d'Intérêts,
- Elaborer un planning prévisionnel des différentes étapes nécessaires au projet,
- Recevoir et analyser les différentes propositions des candidats,
- Et notamment de présenter à l'Assemblée Délibérative de la commune spécialement réunie en séance plénière, ses conclusions et le classement des candidats,

ce qui est à l'ordre du jour de ce 09 juillet 2024.

Le maire rappelle que la délibération n°2024-25 en date du 20 juin 2024 demandant le classement de ces deux parcelles en Zone d'Accélération des Energies Renouvelables

(ZAE nR - photovoltaïque au sol) a été adressée aux services compétents de la Préfecture, ainsi qu'à l'EPCI Creuse Grand Sud.

Un Appel à Manifestation d'Intérêts a été rédigé par ladite commission et publié le 19 janvier 2024 visant à choisir un partenaire qui conçoit, finance, construit et exploite un parc photovoltaïque au sol sur les parcelles cadastrées AP 03 et AP 04 appartenant à la commune de Blessac.

Trois porteurs de projets ont répondu à cet AMI :

- AMARENCO
- ENERCOOP
- SERFIRM

Après lecture, vérification et analyse des réponses, la commission a retenu deux porteurs de projets :

- ENERCOOP
- SERFIRM

Ces deux sociétés ont été auditionnées par les membres de la commission le 26 juin 2024.

Ces deux sociétés présentent plusieurs options :

- Prise de parts sociales par la commune dans la société de gestion du parc photovoltaïque
- Participation financière de la commune au projet
- Projet porté à 100% par le porteur de projet (bail emphytéotique uniquement).

Après en avoir délibéré, suite à la présentation et à l'analyse des propositions des deux porteurs de projets ayant répondu à l'Appel à Manifestation d'Intérêts et retenus comme finalistes, le conseil municipal délibère en faveur de la société SERFIRM pour mener à bien le projet de la construction d'une centrale photovoltaïque au sol, telle que définie dans l'AMI, sur les parcelles cadastrées Section AP n° 003 et 004.

Sur les deux options proposées par la société SERFIRM, le conseil municipal délibère en faveur du scénario 1Bis, c'est-à-dire sans prise de part sociale dans la société de projets.

Le conseil municipal

- Autorise M le Maire à signer tout document se rapportant à ce projet avec la société SERFIRM ;

Vote :

- **Nombre de votants : 13**
- **Pour : 13**
- **Contre : 0**
- **Abstentions : 0**

3. Délibération portant sur l'utilisation du Service de Missions Temporaires du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Creuse.

La commune souhaite adhérer au service de Missions Temporaires de remplacement du Centre de Gestion pour le remplacement éventuel des secrétaires de mairie.

En fin de contrat, la commune rembourse au C G C la rémunération du remplaçant ou de la remplaçante plus 6% de ce montant pour le service rendu et les charges salariales.

Après en avoir délibéré, le conseil :

-Approuve les termes de la convention générale d'affectation avec le Centre Départemental de Gestion de la CREUSE pour bénéficier de l'intervention d'un agent titulaire ou contractuel du Service de remplacement,

-Autorise le Maire à signer ladite convention et à faire appel à ce service en tant que de besoin,

Vote :

- **Nombre de votants : 13**
- **Pour : 13**
- **Contre : 0**
- **Abstentions : 0**

Questions diverses

- Arrêt de travail de la secrétaire de mairie :

Suite à un accident de travail, notre secrétaire de mairie est arrêtée jusqu'au 11 août.

Une nouvelle recrue du service de Missions temporaires de CDG assurera le remplacement du 11 juillet au 07 septembre pour englober également les congés annuels.

Les horaires de la secrétaire remplaçante sont les suivants :

- Le jeudi et vendredi de 13h à 18h mais ouvert au public de 13h30 à 17h.
- Le samedi de 8h30 à 12h mais ouvert au public de 9h à 12h.

Elle assurera également les mariages du 27 juillet, du 03 et 24 août.

- *Intervention de M le Maire concernant sa demande de démission à Mme La Préfète :*

« Comme je vous en ai informé par courriel, j'ai adressé ma demande de démission à Madame La Préfète de la Creuse le 25 juin 2024, et ce pour des raisons strictement personnelles que je vous ai déjà formulées.

Ce soir, j'ai à cœur de vous dire que ces années passées à gérer les affaires de la commune resteront dans mes souvenirs comme autant de belles années faites de satisfactions à servir les intérêts de la Commune, mais aussi, car la perfection n'existe pas, de petites frustrations de ne pas toujours avoir été à la hauteur de certaines tâches, de ne pas avoir été au bout de certains projets, ou au bout de la résolution de certains problèmes toujours en cours. Nobody is perfect !

Je tiens surtout à vous exprimer mes remerciements pour m'avoir épaulé dans, il faut bien le dire, cette extraordinaire mission qu'est celle d'un maire d'une petite commune. Et surtout, pour m'avoir soutenu et suppléé, dans les périodes difficiles que ma famille a traversées. Merci à vous les adjointes et adjoints et à vous tous conseillers et conseillères.

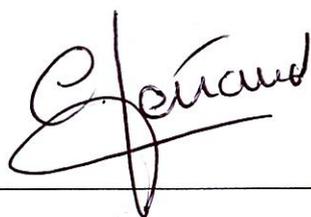
Elles ne sont pas présentes mais je voudrais également, devant cette assemblée réunie, témoigner de l'indéfectible soutien des secrétaires de mairie. Le ou la future maire comprendra dans la quotidienneté de l'exercice de ses futures fonctions, l'importance de ces fonctionnaires dont la complexité de leurs tâches demande des compétences de plus en plus accrues.

Si les raisons de ma demande de démission sont strictement personnelles, je pense que celle-ci tombe à point nommé pour qu'un passage de relais se mette en place pendant ces deux prochaines et dernières années de ce mandat, afin de créer des conditions favorables à la formation d'un futur ou d'une future maire qui j'en suis sûr saura fédérer autour de sa personne, un nouveau conseil pour les années et mandats à venir.

Je suis sûr que cette personne qui se présentera prochainement à nos suffrages, pour devenir le premier magistrat de Blessac, se trouve parmi vous ce soir et que déjà il ou elle réfléchit à ce que sera son proche avenir. Je l'en remercie vivement et il ou elle peut être assuré de mon aide.

Encore merci à vous tous. Pour le moment et autant qu'il le faudra, je reste membre du conseil municipal de Blessac et reste à disposition de la commune. »

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 heures.



*****/

